

Dans la présentation du questionnaire :

<https://www.mairie-marmande.fr/index.php/article-actu?article=635>

Il est écrit

À Marmande, plus de la moitié des déplacements domicile/travail et domicile/école n'excède pas 5 km.

Pourtant, ils sont essentiellement réalisés en voiture, alors que le vélo – sur ces distances – est une vraie alternative. Plus apaisé, plus sain, plus convivial, l'usage du vélo permet aussi de réduire la pollution et les émissions de CO² et favorise la santé.

Le plan vélo que la Ville de Marmande met en place par étape, vise à faciliter les déplacements du quotidien.

Pour favoriser le choix du vélo au quotidien, la ville de Marmande s'appuie sur les expériences des cyclistes, actuels ou futurs. Ainsi dans une 1ère phase, la ville a installé des parcs à vélo en centre-ville, mais aussi aux abords des écoles, des équipements sportifs et des cimetières. Il y a actuellement plus de 320 places disponibles pour garer et attacher son vélo.

Dans une seconde phase, il s'agit de rappeler à tous les usagers de la rue (piétons, automobilistes, cyclistes,...) ce qui existe déjà pour favoriser des circulations apaisées et cordiales : la zone de rencontre, la zone 30, les pistes cyclables, les sas vélo,...

Le déploiement de pistes et bandes cyclable, ainsi que la circulation sécurisée sont des points importants qui accompagneront le partage de l'espace public et l'apaisement des circulations dans la ville. Le plan vélo doit à son terme proposer des itinéraires pour tous les types de trajets : travail, écoles, petites achats, loisirs,...

Afin de mieux connaître votre pratique du vélo, afin de comprendre les freins qui vous font encore privilégier la voiture au vélo pour les petits trajets, la ville de Marmande vous propose ce rapide questionnaire.

Merci de prendre le temps d'y répondre.

Le questionnaire en ligne <https://forms.gle/PEioQrmvQExGjhNTA>

Présente/tait l'introduction suivante suivie de questions (voir copie en pages suivantes)



LE VÉLO À MARMANDE

À Marmande, plus de la moitié des déplacements domicile/travail et domicile/école n'excède pas 5 km.

Pourtant, ils sont essentiellement réalisés en voiture, alors que le vélo – sur ces distances – est une vraie alternative. Plus apaisé, plus sain, plus convivial, l'usage du vélo permet aussi de réduire la pollution et les émissions de CO² et favorise la santé.

Le plan vélo que la Ville de Marmande met en place par étape, vise à faciliter les déplacements du quotidien.

Pour favoriser le choix du vélo au quotidien, la ville de Marmande s'appuie sur les expériences des cyclistes, actuels ou futurs. Ainsi dans une 1^{ère} phase, la ville a installé des parcs à vélo en centre-ville, mais aussi aux abords des écoles, des équipements sportifs et des cimetières. Il y a actuellement plus de 320 places disponibles pour garer et attacher son vélo.

Dans une seconde phase, il s'agit de rappeler à tous les usagers de la rue (piétons, automobilistes, cyclistes,...)

ce qui existe déjà pour favoriser des circulations apaisées et cordiales : la zone de rencontre, la zone 30, les pistes cyclables, les sas vélo,...

Le déploiement de pistes et bandes cyclables, ainsi que la circulation sécurisée sont des points importants qui accompagneront le partage de l'espace public et l'apaisement des circulations dans la ville. Le plan vélo doit à

son terme proposer des itinéraires pour tous les types de trajets : travail, écoles, petites

achats, loisirs,...

Afin de mieux connaître votre pratique du vélo, afin de comprendre les freins qui vous font encore privilégier la voiture au vélo pour les petits trajets, la ville de Marmande vous propose ce rapide questionnaire.

Merci de prendre le temps d'y répondre.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Habitez-vous Marmande ?

- Oui
- Non

Si oui, dans quel quartier ?

Sélectionner

Votre tranche d'âge ?

Sélectionner

De combien de membres est composé votre foyer ?

Sélectionner

ÉQUIPEMENT

Avez-vous un vélo ?

Oui

Non

Vous ne possédez pas de vélo, pour quelle raison

Trop onéreux

Pas de quoi le garer chez vous

Ne sais pas faire de vélo

N'en voit pas l'utilité

Autre

Si "Autre", merci de préciser

SAVOIR ROULER

Savez-vous faire du vélo ?

Oui

Non

Si oui, vous sentez-vous à l'aise pour circuler en ville ?

Oui

Non

Si non, aimeriez-vous être accompagné ?

Oui

Non

PRATIQUE

Pratiquez-vous le vélo à Marmande ?

Oui

Non

À quelle fréquence pratiquez-vous du vélo (Par semaine)

Votre réponse

Qu'est-ce qui vous encouragerait à utiliser d'avantage le vélo pour vos déplacements ?

Sites cyclables sécurisés (séparation physique de la route)

Avoir un vélo électrique

Un système de location de vélos

Un meilleur entretien des voies cyclables

Plus de continuité des parcours cyclables

Autre :

Si "Autre", merci de préciser

PARTAGE DE L'ESPACE

Partageons l'espace

Selon vous, est-ce que les modes de déplacements suivants disposent d'assez de place dans l'espace public ?

Autos

Oui

Non

Vélos

Oui

Non

Piétons

Oui

Non

Autre

Pensez-vous qu'il est souhaitable de réduire le stationnement auto pour implanter des stationnements vélo ?

Oui

Non

Pensez-vous qu'il est souhaitable de réduire la largeur de certaines chaussées pour y implanter des voies cyclables ?

Oui

Non

SATISFACTION

À Marmande, comment évaluez-vous les voies cyclables ?

Non Satisfaisantes

1

2

3

4

5

6

7
8
9
10

Satisfaisantes

À Marmande, comment évaluez-vous les stationnements vélo ?

Non Satisfaisant

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Satisfaisant

Les voies routières, vous semblent-elles facilement utilisables à vélo ?

Oui
Non

La signalétique (panneaux, marquage au sol), vous aide t'elle à bien circuler à vélo à Marmande ?

Oui
Non

Votre avis nous intéresse, laissez-nous un message

Mentions légales

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Marmande pour étude d'impact plan vélo de la ville de Marmande.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : élus de la ville de Marmande.

Les données sont conservées pendant 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@mairie-marmande.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.